

**CONCOURS EXTERNE
DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST

Annexe 3

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION
A L'EXÉCUTION DES ÉPREUVES SPORTIVES**

Je soussigné Dr

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Département :

Candidat(e) au concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels.

et avoir constaté que celui-ci (celle-ci) ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable à ce jour à subir les épreuves sportives du concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels définies dans l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux épreuves physiques communes aux concours externes ouvert pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels

Rappel des épreuves sportives :

- Une épreuve de natation (50 mètres en nage libre) ;
- Une épreuve de parcours professionnel adapté ;
- Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger).

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en mains propres pour faire valoir ce que de droit.

Fait à, Le

Signature et **cachet (obligatoire)** du médecin

Attention : cette visite ne vaut pas visite médicale ultérieure de recrutement.